

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 1 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche de 01/06/2015

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Metric

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un .

♣ SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit Metric 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Peut être utilisé uniquement comme herbicide. CHEMINOVA A/S, une filiale de FMC Corporation 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de Thyborønvej 78 sécurité DK-7673 Harboøre Danemark SDS.Ronland@fmc.com 1.4. Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales Belgique +32 70 245 245 +1 800 / 331 3148 (ProPharma) Canada +33 (0) 1 45 42 59 59 France Luxembourg +352 8002 5500 Suisse Tous les autres pays +1 651 / 632 6793 (ProPharma - PCV) Pour les urgences liées à des incendies, fuites, déversements ou autres accidents +1 703 / 741 5970 (CHEMTREC - PCV)

♣ SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.	Classification de la substance ou du mélange	Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400) chroniques : catégorie 1 (H410)
	Classification OMS	Classe U. Il est peu probable de présenter un danger aigu dans des conditions normales d'utilisation.
	Dangers pour la santé	Aucun risque grave pour la santé n'est attendu.
	Dangers pour l'environnement	Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 2 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Metric

Pictogramme de danger (GHS09)



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

néfastes à long terme.

Mention de danger supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P273Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

définissent les produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

danger.

Substances actives

Métribuzine Contenu: 21% en masse

thio)-

4-Amino-6-tert-butyl-3-méthylthio-1,2,4-triazin-5(4H)-one

4-Amino-6-tert-butyl-3-(méthylsulfanyl)-1,2,4-triazin-5(4H)-one

 Nom ISO/Nom UE
 Metribuzin

 N° CE (N° EINECS)
 244-209-7

 N° index UE
 606-034-00-8

Masse moléculaire 214,3

Classification du composant Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302)

Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400)

chroniques : catégorie 1 (H410)



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 3 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

Clomazone Nom CAS N° CAS Nom(s) IUPAC Nom ISO/Nom UE N° CE (N° EINECS) N° index UE Masse moléculaire Classification du composant	Contenu: 6% en masse 3-Isoxazolidinone, 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl- 81777-89-1 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-diméthyl-1,2-oxazolidin-3-one 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-diméthylisoxazolidin-3-one Clomazone Aucun Aucun 239,7 Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë par inhalation : Catégorie 4 (H332) Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400) chroniques : catégorie 1 (H410)			
Ingrédients à déclaration obligatoire	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE	Classification * = classification harmonisée
Nitrate de sodium	10	7631-99-4	231-554-3	Solide oxid. 3 (H272) * Toxicité orale aiguë 3 (H301) Irritation oculaire 2 (H319) Milieu aquatique, aigu 1 (H400) *
Chlorure de calcium	9	10043-42-4	231-298-2	Irritation oculaire 2 (H319)
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	1	68512-34-5	Aucun	Irritation oculaire 2 (H319)

♣ SE	CCTION 4 : PREMIERS SECOURS	
4.1.	Description des premiers secours	
	Inhalation	En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
	Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
	Ingestion	Aider la personne exposée à se rincer la bouche à l'eau et à boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements, laissez la personne se rincer



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 4 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet indésirable connu chez l'homme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Aucun antidote spécifique contre cette substance n'est connu. Le recours au lavage gastrique et/ou à l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

♣ SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le chlorure d'hydrogène, le dioxide de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

♣ SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :

- 1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
- 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
- 3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 5 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou d'autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et un détergent. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un matériau absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

♣ SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 6 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger contre la chaleur extrème et le gel.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «POISON » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques II ne faut pas y introduire d boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

A mmáa

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour aucun autre ingrédient de ce produit que la métribuzine.

		Annee	
Métribuzine	ACGIH (USA) TLV	2015	TWA 5 mg/m ³
	OSHA (USA) PEL	2015	Non établi
	EU, 2000/39/EC	2009	Non établi
	tel qu'amendé		
	Allemagne, MAK	2014	Non établi
	HSE (UK) WEL	2011	Non établi



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 7 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

Toutefois, les autres valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

Métribuzine

DNEL Non établi

L'EFSA a établi un AOEL de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC, milieu aquatique $0.2 \, \mu g/l$

Clomazone

DNEL Non établi

L'EFSA a établi un AOEL de 0,133 mg/kg de poids corporel/jour

0,22 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

PNEC, milieu aquatique

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit

de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Il est peu probable que le produit présente un risque d'exposition par voie aérienne lors d'une manipulation normale, mais en cas de dégagement produisant une vapeur ou une brume importante, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate.



Protection oculaire ...

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 8 sur 16
Nom du produit	Metric	7.1.2040
		Juin 2018

polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

♣ SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect Liquide brun clair, visqueux

Odeur Légère, d'hydrocarbures aromatiques

Point initial d'ébullition et intervalle

Point d'éclair > 61°C

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

Solubilité(s) Les solvants organiques ont tendance à extraire l'ingrédient actif des

microcapsules, augmentant ainsi la toxicité du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau $\,$ Métribuzine $\,$: log $K_{ow} = 1,6$ à $20^{\circ}C$ et pH 5,6

Clomazone : $\log K_{ow} = 2,5$ 330°C

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non déterminée

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est dispersible dans l'eau.

♣ SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

particulière.

10.2. **Stabilité chimique** Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à

température ambiante.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune connue.

10.4. **Conditions à éviter** Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 9 sur 16
Nom du produit	Metric	1: 2010
		Juin 2018

10.5. Matières incompatibles Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

♣ SE	SECTION II : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES				
11.1.	Information sur les effets toxicologiques	* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
	Produit Toxicité aiguë	Ce produit n'est pas considéré comme nocif par les expositions uniques. * La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit :			
	Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 2 000 mg/kg			
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg			
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible			
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau. *			
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant pour les yeux. *			
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau. *			
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *			
	Carcérogénicité	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être carcinogène.			
	Toxicité pour la reproduction	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *			
	STOT – exposition unique	À notre connaissance, aucun effet spécifique après une exposition unique n'a été observé. *			
	STOT – exposition répétée	Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active métribuzine : DMENO : 60 ppm (6 mg/kg de poids corporel/jour) lors d'une étude de 90 jours sur le rat (méthode similaire à OCDE 408). À cette dose, une augmentation du poids du foie a été observée.			
	Danger par aspiration	Le produit ne présente pas un risque de pneumonie par aspiration. *			
	Symptômes et effets, aigus et différés	Lorsqu'il était administré à des animaux, l'ingrédient actif de ce produit entraînait une baisse d'activité, des larmoiements aux yeux,			

des saignements de nez et un manque de coordination.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 10 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

<u>Métribuzine</u> Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La métribuzine est rapidement absorbée après la prise orale. Il est largement métabolisé et rapidement excrété, presque complètement dans les 4 jours. Les niveaux les plus élevés ont été trouvés dans le tractus gastro-intestinal. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La substance est nocive en cas d'ingestion, mais n'est pas considérée comme nocive en cas d'inhalation ou contact avec la peau. La toxicité aiguë de la substance est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL_{50} , voie orale, rat (femelle) : $322-2\ 200\ mg/kg$ (méthode OCDE 401)
- peau	DL_{50} , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	$CL_{50},$ inhalation rat : > 2,045 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement à modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 406). *
<u>Clomazone</u>	paroancanculás. La tovicitá de la clamezona ancanculás est infáriaura à

Ce produit contient de la clomazone microencapsulée. La toxicité de la clomazone encapsulée est inférieure à celle de la clomazone elle-même. Il ne se rapproche de la toxicité de la clomazone que dans les cas où les actions de broyage cassent les capsules, libérant ainsi la substance active.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La clomazone est rapidement absorbée et éliminée. Elle est largement diffusée dans le corps et presque complètement métabolisée. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La clomazone est nocive en cas d'ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL50, voie orale, rat (femelle) : 768 mg/kg (méthode OCDE 425)
- peau	DL_{50} , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL_{50} , inhalation rat : > 5,02 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 429). *
Nitrate de sodium	

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le sodium sous forme ionique est un constituant normal du corps et régulé entre des intervalles étroits. Ces intervalles ne seront pas dépassés, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 11 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

		les accidents. L'ion nitrate est prévu pour être absorbé et largement distribué dans le corps.	
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :	
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 3 430 mg/kg (méthode OCDE 401)	
	- peau	DL_{50} , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg (mesurée sur un produit similaire, méthode OCDE 402)	
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : non disponible	
Corrosion cutanée/irritat	tion cutanée	Non irritant pour la peau (mesurée sur un produit similaire, méthode OCDE 404). *	
Lésions oculaires graves oculaire		Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).	
Sensibilisation respirato	ire ou cutanée	Ne provoquait pas de sensibilisation (méthode OCDE 429). *	
<u>Chlorure de calcium</u> Toxicocinétique, métabolisme et distribution		Le calcium sous forme ionique est un constituant normal du corps et régulé entre des intervalles étroits. Ces intervalles ne seront pas dépassés, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que les accidents. L'ion chlorure est prévu pour être absorbé et largement distribué dans le corps. Il sera rapidement excrété.	
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :	
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 2 301 mg/kg (méthode OCDE 401)	
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg	
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : non disponible	
Corrosion cutanée/irritat	tion cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Modérément irritant pour les yeux. Les résultats des tests sont mélangés.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Les cas de sensibilisation allergique chez l'homme n'ont pas été signalés. *	
Acide lignosulfonique, sel de sodiur. Toxicité aiguë		n, sulfométhylé La substance n'est pas considérée nocive par les expositions uniques. *	
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : non disponible	
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : non disponible	

CL₅₀, inhalation rat : non disponible

- inhalation



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 12 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sévèrement irritant pour les yeux. ***** SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et devrait donc être nocif pour toutes les plantes vertes. Il est considéré comme non toxique pour les daphnies, les poissons, les oiseaux, les insectes et les micro-organismes et les macro-organismes du sol. La ecotoxicité du produit est mésurée comme suit : - Poissons Truit arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 96-h CL_{50} : > 100 mg/l 48-h CE₅₀: 72 mg/l - Invertébrés Daphnies (Daphnia magna) - Algues Algues vertes (Desmodesmus subspicatus) 72-h CE_{r, 50}: 0,151 mg/l 12.2. Persistance et dégradabilité La **métribuzine** n'est pas facilement biodégradable. Les taux de dégradation primaire dans le sol sont généralement de plusieurs mois. Il est rapidement dégradé photochimiquement lorsqu'il est exposé à la lumière La **clomazone** est modérément persistante dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaires varient avec les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol aérobie et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement. Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau. Une bioaccumulation n'est pas attendue pour les ingrédients actifs. 12.4. Mobilité dans le sol La **métribuzine** est légèrement mobile dans l'environnement, mais ses principaux métabolites sont mobiles. Des lessivages dans les eaux souterraines ont eu lieu. Dans des circonstances normales la clomazone est modérément mobile dans le sol. 12.5. Résultats des évaluations PBT et Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les **vPvB** produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

12.6. Autres effets néfastes

Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 13 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit

Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages

Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

- 1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.
- 2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
- 3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
- 4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

♣ SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

14.1.	Numéro ONU	3082
14.2.	Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (métribuzine et clomazone) Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (metribuzin and clomazone)
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport	9

- 14.4. Groupe d'emballage Ш
- 14.5. Dangers pour l'environnement ... Polluant marin Marine pollutant



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 14 sur 16
Nom du produit	Metric	7.1. 2010
		Juin 2018

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Ce produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité De nombreux changements ont été apportés pour adapter le format de la fiche de données de sécurité, mais ils n'impliquent pas de nouvelles informations sur les propriétés dangereuses.

Liste des abréviations

ACGIH American Conference of Governmental Industrial

Hygienists

AOEL Acceptable Operator Exposure Level

(niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)

CAS Chemical Abstracts Service

(numéro de registre de la substance)

DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)

CE Communauté Européenne CE₅₀ Concentration d'effet 50 %

CE_{r,50} Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance

CL₅₀ Concentration létale 50 %

Directives MARPOL établies par l'International Maritime

Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution

Marine

DL₅₀ Dose létale 50 %

DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observable

EFSA European Food Safety Authority

(Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)

EINECS European INventory of Existing Commercial Chemical

Substances (Inventaire européen des substances chimiques

existantes)

enreg. Enregistrement

GHS Globally Harmonized classification and labelling System of

chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition

révisée en 2013



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 15 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

	HSE	Health and Safety Executive, UK	
	IBC	Code International Bulk Chemical	
		(Code international des produits chimiques en vrac)	
	ISO	International Organisation for Standardization	
		(organisation internationale pour la standardisation)	
	IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry	
		(Union internationale de la chimie pure et appliquée)	
	MAK	Maximale Arbeitspaltz-Konzentration	
	n.o.s.	Not otherwise specified	
	n.s.a.	Non spécifié par ailleurs	
	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques	
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé	
	OSHA	Occupational Safety and Health Administration	
	PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic	
		(rémanent, bioaccumulatif, toxique)	
	PCV	Paiement Contre Vérification	
	PEL	Personal Exposure Limit	
	PNEC	Predicted No Effect Concentration	
		(concentration prédite sans effet)	
	Reg.	Réglementation	
	SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage	
		des produits chimiques	
	STOT	Specific Target Organ Toxicity	
		(toxicité spécifique d'organe cible)	
	TLV	Threshold Limit Value	
	TWA	Time Weighted Average	
	vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative	
	XXIDI	(très rémanent, très bioaccumulatif)	
	WEL	Workplace Exposure Limit	
Références	Les donné	onnées mesurées sur le produit sont des données d'entreprise non	
	publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la		
	littérature	officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.	
Méthode utilisée pour la classification	Données r	mesurées	
Mentions de danger utilisées	H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.	
6	H301	Toxique en cas d'ingestion.	
	H302	Nocif en cas d'ingestion.	
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
	H332	Nocif par inhalation.	
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des	
		effets néfastes à long terme.	
	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les	
		risques pour la santé humaine et l'environnement.	



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com N° SE DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	6508	Page 16 sur 16
Nom du produit	Metric	
		Juin 2018

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Corporation / Cheminova A/S / GHB